

quête sur la situation dans la vallée Skagit, afin que la Commission ne soit pas liée par les accords de 1942 et de 1967.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. Harding: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rapporte à ma question originale sur la vallée Skagit. Le gouvernement projette-t-il d'avoir d'autres entretiens avec les autorités américaines sur cette vallée?

LA NOTE DU GOUVERNEMENT DE L'INDE QUANT AU
RÈGLEMENT DE LA CRISE PAKISTANAISE ET À
L'ENVOI DE SECOURS

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, puis-je profiter du fait que j'ai la parole et soulever la question de privilège pour clarifier une réponse donnée par le premier ministre vendredi. Le député de Greenwood lui avait alors demandé s'il avait reçu du premier ministre de l'Inde, M^{me} Gandhi, une communication lui demandant d'intervenir personnellement auprès du gouvernement du Pakistan pour favoriser un règlement politique et, si possible, organiser des secours massifs et coordonnés au Pakistan oriental et au Bengale occidental. Voici la réponse du premier ministre:

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu récemment de communication à ce sujet.

Je veux apporter des précisions là-dessus. Le premier ministre avait reçu une lettre de M^{me} Gandhi, mais cette communication ne portait pas sur ce sujet particulier. Je tiens à clarifier ce point afin qu'on ne pense pas que la lettre n'a pas été reçue, afin que M^{me} Gandhi ne pense pas que sa lettre n'est pas parvenue à destination et afin que personne n' imagine que le premier ministre cherchait à tromper la Chambre.

* * *

LES FINANCES

LA FORMATION D'UNE CAISSE DE STABILISATION
RÉGIONALE

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Comparaisant devant un comité sénatorial permanent des finances nationales, un économiste illuminé de l'Université de Montréal, M. André Raynauld a proposé la formation d'une caisse de stabilisation régionale.

Je voudrais savoir si le ministre a demandé à ses fonctionnaires d'étudier sérieusement cette proposition?

[Traduction]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la proposition mentionnée par M. Raynauld, mais le premier ministre du Québec a, l'an dernier, présenté une proposition semblable que le gouvernement a étudiée. Vous savez que dans le budget de décembre, nous avons prévu une

somme de 160 millions de dollars pour des prêts aux diverses provinces selon le taux de chômage dans chacune d'entre elles.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA QUESTION DES PRÊTS POUR LA CONSTRUCTION
D'HABITATIONS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que de nombreux anciens combattants ont encore besoin de logements et qu'ils ne peuvent profiter des programmes de la SCHL, le ministre songe-t-il à prolonger la date-limite d'octobre 1968, afin de permettre aux anciens combattants qui en ont un grand besoin d'adresser des demandes?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, c'est par une loi que la date-limite a été établie en 1962. Étant donné que la mesure visait à venir en aide aux anciens combattants qui revenaient de la guerre qui est terminée depuis plus de 27 ans, nous ne croyons pas qu'une prolongation faciliterait les choses.

M. Marshall: Étant donné que des militaires plus jeunes quittent maintenant l'Armée, le ministre voudrait-il demander aux bureaux régionaux de déterminer le nombre de ceux qui voudraient faire des demandes à l'égard de tels logements pour qu'on puisse les aider?

L'hon. M. Dubé: Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la proposition.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'EMBAUCHAGE POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX
PUBLICS FÉDÉRAUX

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Son ministère exige-t-il que certains entrepreneurs de travaux publics fédéraux s'adressent aux centres de la main-d'œuvre pour embaucher des employés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le ministère n'a pas le pouvoir de faire exactement ce que dit le député, mais on a coutume d'insérer dans certains contrats du gouvernement une clause—une condition contractuelle—qui oblige les entrepreneurs à recourir aux services de la Main-d'œuvre quand la chose est utile ou possible, je ne sais trop.

M. Lundrigan: Comme les entrepreneurs ne tiennent pas compte de cette stipulation—et le ministre en a la preuve à son bureau—quelle mesure prend-il pour assurer l'application des règlements afin que les centres de la main-d'œuvre puissent s'acquitter de cette tâche utile?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant du cas auquel le député fait allusion, mais lors-